



DSCT/FW

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL
SÉANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2021 À 14h30
ÉTABLI LE 6 JUILLET 2021**

Sur convocations envoyées le vingt-deux juin deux mille vingt et un, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi six juillet deux mille vingt et un à quatorze heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1^{ère} Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **Mme FALCUCCI**, Technicien principal de 1^{ère} classe au SIVU des Gaves et du Saleys (UNSA),
- **M. MENESSIER**, Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUIT (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),
- **Mme AUGER**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE BUNUS (UNSA),

- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme WITTERKOËR**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail au CDG 64,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme CAPÉLAN**, Infirmière en santé au travail au CDG 64,
- **Mme DENAIS**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **Mme LABORDE**, Gestionnaire au Pôle Gestion Statutaire.

Avant de commencer la séance, le Président rappelle qu'afin d'organiser la séance dans le respect des règles de distanciation physique nécessaires à la sécurité de chacun, seuls les représentants titulaires de l'administration et du personnel ont été invités à siéger.

Mme BÉBIOT assure les fonctions de secrétaire du CHSCT.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

- | | | |
|------------|---|----------|
| I. | APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2021..... | 2 |
| II. | DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 6 JUILLET 2021..... | 3 |
| | A. DOCUMENT UNIQUE DE LA COMMUNE DE CUQUERON..... | 3 |
| | B. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL..... | 3 |
| | C. ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION | 3 |

Le Président précise que le choix a été fait de reporter à la prochaine réunion du CHSCT le point relatif au compte-rendu de la visite des locaux du SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN-BIGORRE. Les membres de la délégation ont été informés par mail. Ce report leur permettra d'avoir un temps de relecture suffisant avant de transmettre ce document à la collectivité et aux membres du CHSCT.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2021

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 6 mai 2021.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du CHSCT en date du 6 mai 2021.**

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 6 JUILLET 2021

A. DOCUMENT UNIQUE DE LA COMMUNE DE CUQUERON

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE CUQUERON** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

B. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Mme BÉBIOT signale que, compte tenu du nombre de dossiers importants sur cette réunion du Comité Technique, il n'a pas été possible d'étudier le rapport du service de Santé en détail.

Le Président propose de reporter ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

C. ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Mme WITTERKOËR présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis la dernière réunion.

4 accidents sont présentés pour 4 collectivités concernant 4 agents polyvalents des services techniques.

Mme BÉBIOT demande si des contacts ont été pris avec les collectivités suite à ces accidents pour connaître les suites données. Mme WITTERKOËR répond qu'une prise de contact n'est pas systématique et que les Agents Chargés de la Fonction d'Inspection prennent contact avec la collectivité en cas d'accident grave. Les médecins et infirmiers peuvent aussi contacter la collectivité, ponctuellement, pour avoir plus de détails sur les accidents déclarés.

Il peut être envisagé de mettre en œuvre une prise de contact plus systématique.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à quatorze heures et quarante-cinq minutes.

LE SECRÉTAIRE,

Sylvie BEBIOT
Syndicat SUD et LAB

LE PRÉSIDENT,

Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion

CONFIDENTIEL